

(1)

(N° 73.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1879.

Crédit provisoire de 1,500,000 francs pour la continuation des travaux
du Palais de Justice, à Bruxelles (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. LE HARDY DE BEAULIEU.

MESSIEURS,

La section centrale chargée d'examiner le projet de loi accordant un crédit de 4,600,000 francs pour la continuation des travaux du Palais de justice, à Bruxelles, ayant reconnu qu'elle ne pouvait déposer immédiatement son rapport, a pris la résolution suivante :

Nous avons l'honneur de proposer à la Chambre de détacher du crédit de quatre millions six cent mille francs, pétitionné pour le Palais de justice en construction à Bruxelles, la somme de quinze cent mille francs, qui sera mise à la disposition du Ministre de la Justice.

Ce crédit sera couvert par les voies et moyens prévus pour la somme principale.

Le Rapporteur,

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

Le President,

J. GUILLERY.

(1) Projet de loi, n° 55.

(2) La section centrale, présidée par M. GUILLERY, est composée de MM. LE HARDY DE BEAULIEU, NOTELTEIRS, LUCQ, DESCAMPS, PELTZER et VANDAN.

(9)

(3)

RELEVÉ

*des sommes allouées et des sommes payées pour la construction
du Palais de Justice, à Bruxelles.*

Relevé des sommes allouées pour la construction du Palais de Justice, à Bruxelles.

N°S D'ORDRE.	DATES DES LOIS ET DES VERSEMENTS EFFECTUÉS.	Par l'État.	Par la Province.	Par la Ville.
1	Loi du 8 septembre 1859, § 45, <i>Moniteur</i> , 253.	2,000,000	»	»
2	— 8 juillet 1865, § 20, <i>Moniteur</i> , 494	3,000,000	»	»
3	— 31 mars 1868, § 9, <i>Moniteur</i> , 96.	1,000,000	»	»
4	Versement fait, le 18 juin 1868	»	»	300,000
5	Versements faits en 1868	»	600,000	»
6	Versement fait, le 23 juillet 1869.	»	»	300,000
7	— le 30 avril 1870.	»	300,000	»
8	— le 23 avril 1870.	»	»	200,000
9	— le 23 février 1871	»	»	200,000
10	— — 1872	»	600,000	400,000
11	Loi du 20 mai 1872, <i>Moniteur</i> , 445	975,000	»	»
12	Versements faits en 1873	»	»	300,000
13	Loi du 16 août 1873	4,500,000	»	»
14	— 17 août 1873	25,000	»	»
15	Versement fait, le 5 juin 1873	»	250,000	»
16	— le 11 août 1873	»	»	400,000
17	Loi du 16 mars 1874, <i>Moniteur</i> , 78.	1,000,000	»	»
18	Versements faits en 1874	»	250,000	350,000
19	Loi du 21 mars 1875, <i>Moniteur</i> , 82.	2,500,000	»	»
20	Versements faits en 1875	»	»	250,000
21	— en 1876	»	»	300,000
22	Loi du 27 mai 1876, <i>Moniteur</i> , 452.	2,500,000	»	»
23	— 6 mai 1877, <i>Moniteur</i> , 429.	2,500,000	»	»
24	Versements faits en 1877	»	»	700,000
25	Loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> , 459	2,400,000	»	»
26	Versements faits en 1878	»	»	300,000
27	Loi du 26 août 1878, <i>Moniteur</i> , 239.	4,800,000	»	»
		21,200,000	2,000,000	3,700,000
		26,900,000		

Relevé des sommes payées pour l'établissement du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.

N° D'ORDRE.	DIVISION.	Dépenses AU 31 décembre 1878.
1	Dépenses antérieures à la confection des plans par M. Poelaert.	7,474 88
2	— pour les expertises faites à la demande du Département de la Justice	41,724 60
3	Prix d'acquisition des propriétés cédées de gré à gré.	2,350,489 37
4	— — expropriées.	4,047,866 50
5	Indemnités pour délogement à l'amiable.	38,496 86
6	— — à fixer par le tribunal	9,639 82
7	Honoraires des avocats et avoués	28,969 72
8	Frais de justice par suite de jugements	47,308 82
9	Matériel du bureau des travaux.	64,941 23
10	Traitement des employés.	604,166 32
11	Payement aux entrepreneurs.	22,209,690 45
12	Honoraires de l'architecte.	427,468 70
13	Achat de modèles-types de pierres, etc.	36,535 68
14	Remboursement à la ville de Bruxelles, pour déviation d'un égout	3,723 22
15	Part contributive de l'État dans la dépense de l'établissement d'une communication entre la rue de la Régence et la rue des Quatre-Bras.	20,272 50
		26,878,768 37